



L'EUROPE DES MIGRATIONS ET DES DROITS HUMAINS

Session du 14 février 2025

Alors que la montée de l'extrême droite en Europe laisse présager un possible durcissement des politiques migratoires, la question du respect des droits fondamentaux demeure une source majeure d'inquiétude pour de nombreux acteurs. Quel équilibre l'Union européenne peut-elle trouver entre impératif humanitaire, exigence de contrôle et nécessité de coopération ?

Le 14 février dernier, la promotion de l'Académie Notre Europe a été accueillie par la MACIF pour explorer ces enjeux cruciaux. À cette occasion, un débat riche s'est tenu entre la voix d'une ONG, portée par François Thomas, président de SOS Méditerranée, et celles de représentantes de deux institutions européennes : Fabienne Keller, députée européenne et rapporteure d'un règlement du Pacte migration et asile, et Monique Pariat, ancienne directrice générale de la migration et des affaires intérieures à la Commission européenne.

Anita Hinné et Naïs Bourbon nous livrent leur regard sur cet échange marquant, nourri de données concrètes et expériences de terrain.

Quel est selon vous le message à retenir de ce débat croisé ?

Anita : Ces interventions ont mis en lumière les défis du sauvetage en mer. Le manque de moyens maritimes et l'absence de coopération dans certaines zones entraînent des errances en mer.

Sur ce sujet, comme expliqué par Monique Pariat, ce sont bien les États qui en ont la responsabilité. Or, selon François Thomas, outre certains manquements passés de l'Agence Frontex pour identifier les bateaux en détresse, certains États — comme l'Italie — entravent les opérations de sauvetage : en 2023, un navire de SOS Méditerranée a erré trois semaines en mer faute d'autorisation de débarquer.

Naïs : Le manque de solidarité se traduit aussi entre les États membres ; Fabienne Keller parle notamment du règlement Dublin III qui "*marche mal*" et qui laisse les pays de première ligne gérer l'accueil des personnes arrivant en Europe. Un constat partagé par Monique Pariat, qui met en avant le besoin de mieux "*organiser la solidarité*" dans l'UE, qui était notamment l'un de objectifs du Pacte sur la migration et l'asile.

Plus généralement, les intervenant·e·s ont partagé des données montrant que la "*submersion migratoire*" n'existe pas. Il existe par contre beaucoup de désinformation et d'instrumentalisation sur ces questions. Nous, jeunes de l'Académie Notre Europe, avons été invités à ne pas laisser la migration entre les seules mains de l'extrême droite.



Qu'avez-vous appris ou bien, quelle information vous a le plus marquée ?

Anita : Deux informations m'ont beaucoup marquée. D'abord, comme expliqué par François Thomas, si les accords mis en place pour la protection extérieure des frontières de l'Europe avec des pays tiers tels que la Libye ou la Tunisie ont réduit le nombre de traversées, le taux de mortalité lui a augmenté. *“Dès qu'on met des murs, on augmente la mortalité.”*

Ensuite, Fabienne Keller a rappelé le fait que la France ne loge que la moitié des demandeurs d'asile qu'elle est en obligation de loger, et a dénoncé les mauvaises conditions d'accueil pour ces personnes.

Naïs : Depuis sa création en 2015, l'ONG SOS Méditerranée a secouru 41 000 personnes tentant de traverser une des routes migratoires les plus dangereuses du monde. La présentation de François Thomas a été frappante notamment en montrant des vidéos d'opération de sauvetage. Fabienne Keller exprime alors du *“respect et [de la] reconnaissance envers SOS Méditerranée”*.

Monique Pariat a elle démontré que les opportunités de migration légale existent bel et bien dans l'UE : en 2023, ce sont plus 3,5 millions de permis de résidence qui ont été octroyés dans l'UE, la majorité liés au travail. De plus, elle a rappelé que deux tiers des demandeur·euse·s d'asile sont arriv·e·s de manière légale dans l'Union européenne. Seules 330 000 personnes ont franchi la frontière sans titre de séjour (en 2023), un chiffre faible comparé aux arrivées dites légales et à la population de l'UE.

Sur quoi ont porté les questions de la promotion et quelles ont été vos impressions sur les réponses apportées ?

Naïs : Une question portait sur le droit d'appel des demandeur·euse·s d'asile dans les futurs centres extérieurs aux frontières de l'UE, destinés à filtrer les personnes souhaitant entrer sur le sol européen. Fabienne Keller a précisé les “critères” appliqués dans ces centres et insisté sur le fait que le droit de demande d'asile ne serait en principe pas bafoué, car un conseil juridique serait mis à disposition pour faire appel. De plus, elle a grandement insisté sur le fait que les familles avec enfants ainsi que les mineurs non accompagnés ne seraient pas assignés à résidence dans ces centres, un point qui m'a semblé lui être crucial et lui tenir à cœur.

La citation du jour

« Derrière les chiffres, ce sont des femmes, des enfants, des hommes, des vies humaines. [...] Plus de 24 000 personnes qui ont perdu la vie aux portes de l'Europe, c'est quelque chose d'inadmissible »

François Thomas



Anita Hinneh,
membre de la
promotion
2024-2025



Naïs Bourbon,
membre de la
promotion
2024-2025

